تدبير الوفاء
Wafa Gestion

FCP CIMR CASH DYNAMIQUE

NOTE D'INFORMATION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VI/OP/037/2015 en date du 29/05/2015

Hicham ELALAMY
Directeur Général Adjoint

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

RG

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GESTION

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 0522 45 38 38
Casablanca

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

RG

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale	:	CIMR CASH DYNAMIQUE
- Nature juridique	:	Fonds Commun de Placement
- Code Maroclear	:	MA0000041279
- Date et référence de l'agrément	:	26 Décembre 2014 sous référence AG/OP/067/2014
- Date de création	:	03 Octobre 2003
- Siège social	:	163, Avenue Hassan II - Casablanca
- Durée de vie	:	99 ans
- Exercice social	:	du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année
- Apport initial	:	1 000 000 DH
- Valeur liquidative d'origine	:	100 DH
- Etablissement de Gestion	:	Gestfonds, représentée par M. Badr ALIOUA
- Société de Gestion	:	Wafa Gestion
- Etablissement dépositaire	:	Attijariwafa Bank
- Commercialisateur	:	Wafa Gestion Contact : Direction Commerciale Adresse : 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca
- Commissaire aux comptes	:	A. SAAIDI & Associés, représenté par M. Nawfal AMAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification	:	Monétaire La sensibilité du FCP est inférieure ou égale à 0,5
- Indice de référence	:	100% Taux Moyen Pondéré du marché interbancaire
- Objectifs de gestion	:	Offrir à tout investisseur une appréciation régulière de son épargne avec une liquidité quotidienne.
- Stratégie d'investissement	:	Le FCP CIMR CASH DYNAMIQUE investira son actif en bons du trésor, obligations, titres de créances et autres opérations temporaires sur le marché monétaire et en titres d'OPCVM monétaires. Le fonds investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'ils effectuent en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée	:	3 mois

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

- Souscripteurs concernés : La CIMR, sans exclure les personnes physiques et morales

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation de l'OPCVM** : 13 Février 2004.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Quotidienne, chaque jour ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat :**
 -Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion.
 -Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 -Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

 Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats :** Capitalisation intégrale des résultats.
- **Méthode de comptabilisation des coupons :** Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- **Régime fiscal :** Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscriptions et de rachats :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis au FCP.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1.50% HT maximum des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis au FCP.

« NB : En sus des commissions de souscriptions et de rachats précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

- Frais de gestion :

2% HT maximum l'an de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

(1) Frais publications : 20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs
(3) Commissions CDVM : 0,025%
(4) Dépositaire : 0,02%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : 4 000 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

RG